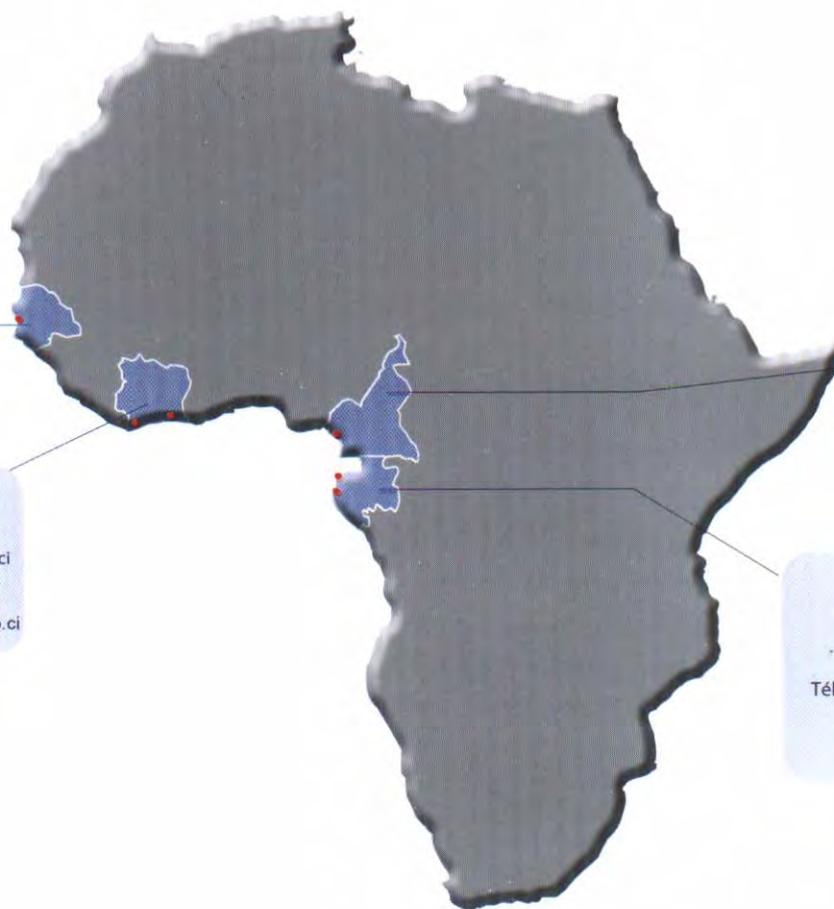




"Donner aux Hommes les moyens

l'avenir"



BERNABE SENEGAL

B.P. 2098 - KM 2,5 Bd. du Centenaire - DAKAR
Tél.: (221) 849 01 01 / Fax: (221) 823 34 20
e.mail : bernasng@sento.sn

BERNABE CÔTE D'IVOIRE

01 B.P.1867 - Bd. de Marseille - ABIDJAN
Tél.: (225) 21 35 76 47 / 21 35 20 92
Fax.: (225) 21 35 48 84 - e.mail : bernaabj@aviso.ci
B.P. 386 - Av. de l'Indépendance - SAN PEDRO
Tél.: (225) 34 71 14 49 / 34 71 11 03
Fax: (225) 34 71 14 95 - e.mail : bernasp@aviso.ci

BERNABE CAMEROUN

B.P. 529 - Rue Sylvani - DOUALA
Tél.: (237) 342 90 20 / 342 96
Fax: (237) 342 50 33 - e.mail : bernacam

BERNABE GABON

B.P. 2084 - Z.I. d'Oloumi - LIBREVILLE
Tél.: (241) 76 10 58 Fax: (241) 76 05
e.mail : bernalby@internetgabon.co
B.P. 574 - Zone OPRAG
Tél.: (241) 56 26 62 / 56 26 64 Fax: (241)
e.mail : bernapog@internetgabon.c
Centre Ville - PORT GENTIL
Tél.: (241) 55 26 89 Fax: (241) 56 06

✓ **Quincaillerie professionnelle - Outillage**

Tréfilerie, pointerie, métaux non ferreux, grillage, câbles aciers, chaînes, cordes et cordages, cerclage, emballage, marquage, pesage et mesure, équipement garage, batteries, huiles et graisses, outillage, outillage à main, outillage électroportatif, mèches et forêts, meules et abrasifs, tarauds et filières, visserie - boulonnerie, joints, équipements de protection individuelle (EPI), accessoires de levage, échelles, serrurerie, plexiglas. Electricité domestique, tertiaire, industrielle, éclairage, Serrurerie, tout pour les huisseries et fenêtres des maisons et bureaux, Droguerie, Peinture, Hygiène collective, essuyages, les savons, Plomberie cuivre et PER, PVC pression, polyéthylène, Tubes et raccords PVC évacuation et pression, Colles et adhésifs, Tuyaux, raccords et accessoires d'arrosage, Outils jardin et agricoles, Brosserie, Robinetterie, Peintures et dérivés, protection et traitement des bois, Vernis, lasure, Laques, Zinc en feuilles, Plomb en feuilles...

✓ **Matériels Industriels**

Nettoyeurs haute pression, Machines à bois, Groupes électrogènes, Bétonnières, Vibreurs, Roulements à billes, Pompes, Motopompes, Suppresseurs, Outillage à main, Outillage pneumatique de précision, Machines-outils, Equipement d'ateliers, Electrodes et matériel de soudage, matériel de levage et manutention, Matériel agricole et tondeuses, Matériel de chantier, Etais métalliques et Echafaudages, Air comprimé, Compresseurs à air, Equipements de garage, Robinetterie industrielle et raccords...

✓ **Produits métallurgiques**

Aciers Laminés marchands, Profilés, Poutrelles, Tôles noires & Galvanisées, Tôles aluminium planes et ondulées, Ronds à béton lisses et crénelés, Treillis soudés, Tubes soudés noirs & Galvanisés, Tubes Pétroliers et Gaz, Tubes serruriers, Métal déployé & caillebotis, Fonds bombés, buses métalliques, Tôles et Profilés inox, Aciers étirés et comprimés, Ebauches creuses, Aciers spéciaux...

✓ **Matériaux**

Carrelages sols et murs, Dalles radars, ciment, ciment colle, plâtre, Ciments spéciaux, Paxalu d'étanchéité, étanchéité SIKA, adjuvant du béton SIKA, Porte pleines, Portes isoplanes, Polyane, Tôles ondulées, Tôles bac, Tôles laquées, Tôles translucides, Métal tuiles, Tuiles, Plaques fibro-ciments, Contre-plaqué, Contre-plaqué marine, Contre-plaqué bakelisé, Nid d'abeilles, Polystyrène, fibre de verre, laine de roche, Polystyrène expansé, Stratifiés en feuilles...

✓ **Equipements domestiques - Sanitaire**

Gros et petit électroménager, Electroménager brun et blanc, Climatisation individuelle (clim fenêtre, Split muraux, armoires, allèges) Climatisation industrielle (centrales, chambres froides...) TV, LCD, PLASMA, Cuisines aménagées et équipées, Salles de bain complètes, Robinetterie et accessoires, Accessoires Salle de bains, Accessoires sanitaires, Sanitaire de la douche à la balnéothérapie en passant par les WC suspendus, Chauffe-eau...

BERNABE COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de 1.656.000.000 Francs CFA
Siège social : 99 et 175, Boulevard de Marseille
Abidjan – Zone 3
01 BP 1867 ABIDJAN 01
RCCM CI-ABJ-1962-B-758

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2011

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de **1 174 596 961 F CFA**.

Elle approuve expressément les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à **1 174 596 961** francs CFA.

- | | |
|--|-----------------------------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 1 174 596 961 F CFA |
| - Auquel s'ajoute le report à nouveau | <u>4 693 854 965 F CFA</u> |
| Formant un bénéfice distribuable de : | 5 868 451 926 F CFA |
| - Au titre de dividende brut aux actionnaires
(dividende statutaire de 5 % du capital social) | 82 800 000 F CFA |
| - Dividendes complémentaires | 1 076 400 000 F CFA |

Soit 3 500 francs CFA pour chacune des 331 200 actions
Composant le capital social, soit un dividende net de
3 150 francs CFA par action après retenue à la source de
L'IRVM au taux de 10 %.

- Le solde au compte report à nouveau **4 709 251 926 F CFA**

Les dividendes seront mis en paiement, sur présentation du ou des certificats d'actions, après un délai de 15 jours ouvrés à compter de la date de la présente Assemblée, conformément aux nouvelles dispositions de la Bourse des Valeurs Mobilières relatives aux opérations sur titres.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'Assemblée approuve successivement dans les conditions de l'article 440 dudit Acte Uniforme les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat des Commissaires aux comptes suppléants de Monsieur YAO Koffi du Cabinet MOIHE AUDIT ET CONSEIL et celui de Monsieur KOFFI Kouakou Bonaventure du Cabinet UNICONSEIL vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur le Président expose que Monsieur Jacques VERGE lui a adressé une lettre par laquelle il lui fait part de sa démission pour des raisons de convenance personnelle de sa fonction d'Administrateur de la Société à compter de ce jour.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à **6 000 000 FCFA**, le montant des indemnités de fonction qui seront versées aux membres du Conseil d'Administration en 2011 au titre de l'exercice 2010.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Les actionnaires qui ont émis un vote contraire ou qui se sont abstenus sont invités à faire connaître en fin de séance auprès des représentants de la SGBCI.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Fait à Abidjan, le Jeudi 12 Mai 2011

LE CONSEIL D'AMINISTRATION

BERNABE COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de 1.656.000.000 Francs CFA
Siège social : 99 et 175, Boulevard de Marseille
Abidjan – Zone 3
01 BP 1867 ABIDJAN 01
RCCM CI-ABJ-1962-B-758

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2011

Chers actionnaires,

Nous vous avons réuni en **Assemblée Générale Ordinaire** conformément aux dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 30 des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au vu du tableau ci-dessous, l'on constate que l'ensemble des parts du chiffre d'affaires de nos Départements ont été marqué par une légère baisse de l'activité par rapport au précédent exercice, soit - 0,85 %.

L'exercice 2010 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de **25 482 396 761 F CFA** (VINGT CINQ MILLIARDS QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE UN FRANCS) contre 25 701 013 329 F CFA pour l'exercice précédent.

Ce chiffre d’Affaires se décompose comme suit :

	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>	<u>Evolution + ou - %</u>
- Ventes de marchandises	25 203 834 458	25 456 798 770	
- Travaux, services vendus	257 599 321	220 551 448	
- Produits accessoires	20 962 982	23 663 111	
Total Chiffres d’Affaires :	<u>25 482 396 761</u>	<u>25 701 013 329</u>	<u>- 0,85 %</u>

1- AGENCE BERNABE ABIDJAN

Malgré le grave incendie survenu dans nos magasins et installations situés sur le boulevard de Marseille Km4 au début de cet exercice.

La baisse de nos ventes sur cette Agence se situe à - 4,28 % par rapport à l’exercice précédent.

2- AGENCE BERNABE SAN PEDRO

Nous notons sur cette agence, une augmentation de nos ventes de + 47,65 % par rapport à l’exercice précédent. La reprise timide des activités dans le bâtiment et les travaux publics sont les facteurs qui ont été déterminants dans cette progression.

3- AGENCE TECHNIBAT

Les ventes réalisées sur cette Agence est en légère augmentation de + 3,37 % par rapport à l’exercice précédent. Cela est essentiellement dû à la nouvelle politique marketing que nous avons mise en place durant cet exercice.

4- AGENCE « LES GALERIES PEYRISSAC »

Le chiffre d’Affaires a poursuivi au cours de l’année 2010 sa chute depuis l’année 2008. Nous terminons l’année à - 11,32 % par rapport à l’exercice précédent, malgré les actions marketing et les opérations terrain menées par nos agents commerciaux.

Durant le nouvel exercice, nous pensons corriger la baisse remarquée sur ces derniers exercices.

Nous prévoyons renforcer notre positionnement marketing sur le terrain, donner ainsi aux consommateurs une nouvelle perception de nos produits.

► **La marge brute sur marchandises**

La marge brute sur marchandises ressort à **8 120 717 515 F CFA (HUIT MILLIARDS CENT VINGT MILLIONS SEPT CENT DIX SEPT MILLE CINQ CENT QUINZE FRANCS CFA)** pour l'exercice 2010 contre 7 685 139 021 F CFA pour l'exercice précédent, soit une augmentation de + 5,67 %.

► **Les investissements**

Le montant des investissements de l'exercice s'élève à **667 901 282 F CFA (SIX CENT SOIXANTE SEPT MILLIONS NEUF CENT UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DEUX FRANCS CFA)**, pour l'exercice 2010 contre 458 740 635 F CFA pour l'exercice précédent, soit une augmentation de + 45,59 %.

Ils couvrent essentiellement, les domaines suivants :

- Construction de nouveaux bureaux,
- Réfection de cloison – charpente métallique,
- Matériels de transport pour l'exploitation normale,
- Réfection des réseaux informatiques,
- Fourchette LOUTZ CLARK 3 T,
- Matériels d'agencements dans nos magasins.

► **Les charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation hors frais financiers, charges de personnel, amortissements et provisions sont en augmentation de + 69,73 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

► **Les charges de personnel**

Les charges de personnel sont en augmentation de + 4,88 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

► **Les charges d'Amortissements**

Les charges d'Amortissements sont en baisse de - 6,93 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

► **Les charges financières**

Les charges financières sont en baisse de - 80,24 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires des mois de Janvier et Février 2011 ce sont élevés à 4 Milliards 270 millions de Francs CFA contre 3 Milliards 700 millions de Francs CFA, soit + 15,41 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaire 2011 des mois de Mars et Avril, s'élève à 817 millions de Francs CFA contre 4 Milliards 180 millions de Francs CFA, soit - 80,45 % par rapport à l'exercice précédent.

Les évènements de la crise post électorale ont eu un impact catastrophique sur nos activités des mois de Mars et d'Avril 2011, heureusement nos stocks, nos bâtiments et outils de production sont restés intacts. L'ensemble de notre Personnel a été épargné des effets collatéraux de cette violente crise que la Côte d'Ivoire vient de connaître.

PERCEPTIVES ANNEE 2011

Malgré la grave crise post électorale que le pays a connu ces deux derniers mois et qui a bouleversé la vie économique de la Côte d'Ivoire, nous restons cependant optimistes quant à une reprise à la normale des activités dans les tous prochains mois.

En effet, le mois de Mai 2011 nous en donne l'illustration, le chiffre d'affaires réalisé sur cette période s'élève à 2 milliards 213 millions contre 2 Milliards 140 millions de Francs CFA, soit une augmentation + 3,41 % par rapport à l'exercice précédent.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTRES

Au début de l'exercice 2010, plus précisément au cours du mois de Février, malgré cet incendie qui a détruit en partie nos stocks et nos installations, l'ensemble du Personnel s'est mobilisé et avons limité ainsi la perte de notre chiffre d'affaires à -0,85 % par rapport au précédent exercice.

EVOLUTION DE LA SITUATION DE TRESORERIE

La trésorerie nette se traduit par un solde positif de **3 128 827 966 F CFA (TROIS MILLIARD CENT VINGT HUIT MILLIONS HUIT CENT VINGT SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE SIX FRANCS) F CFA** à la clôture de l'exercice 2010 contre un solde positif de **1 807 594 313 CFA (UN MILLIARDS HUIT CENT SEPT MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE TROIS CENT TREIZE FRANCS) F CFA** à l'ouverture de l'exercice 2010.

PLAN DE FINANCEMENT

Sur cet exercice 2010, nous n'avons pas sollicité de plan de financement en faveur de nos exploitations.

RESULTATS - AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net de **1 174 596 961 F CFA** (UN MILLIARD CENT SOIXANTE QUATORZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE UN FRANCS) F CFA que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	1 174 596 961 F CFA
- Auquel s'ajoute le report à nouveau	4 693 854 965 F CFA
Formant un bénéfice distribuable de :	5 868 541 926 F CFA

- Au titre de dividende brut aux actionnaires (dividende statuaire de 5 % du capital social)	82 800 000 F CFA
---	-------------------------

- Dividendes complémentaires	1 076 400 000 F CFA
------------------------------	----------------------------

Soit 3 500 francs CFA pour chacune des 331 200 actions composant le capital social, soit un dividende net de 3 150 francs CFA par action après retenue à la source de l'IRVM au taux de 10 %.

- Le solde au compte report à nouveau	4 709 251 926 F CFA
---------------------------------------	----------------------------

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 A 448 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Il vous est également demandé :

- de renouveler le mandat des deux Commissaires aux Comptes suppléants,
- il vous est enfin proposé de fixer à 6 000 000 francs CFA brut des indemnités de fonction qui seront versées en 2011 au titre de l'exercice 2010, aux membres du Conseil d'Administration.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES DEUX COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Le mandat de Commissaire aux comptes suppléants de Monsieur YAO Koffi du Cabinet MOIHE AUDIT ET CONSEIL et celui de Monsieur KOFFI Kouakou Bonaventure, du Cabinet UNICONSEIL vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur YAO Koffi et Monsieur KOFFI Kouakou Bonaventure en sollicitent le renouvellement que nous vous prions de voter pour une durée de six (6) années.

DEMISSION DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président expose que Monsieur Jacques VERGE lui a adressé une lettre par laquelle il lui fait part de sa démission pour des raisons de convenance personnelle de sa fonction d'Administrateur de la Société à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 141 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA sur les sociétés Commerciales et du GIE, nous vous indiquons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de nos comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Abidjan, le Jeudi 12 Mai 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

BERNABE COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au Capital de 1.656.000.000 Francs CFA

Siège social : 99 et 175, Boulevard de Marseille

Abidjan – Zone 3

01 BP 1867 ABIDJAN 01

RCCM CI-ABJ-1962-B-758

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2011

L'an deux mille onze,

Le Lundi 27 juin 2011 à 11 heures,

A l'HOTEL PULLMAN à ABIDJAN - Plateau

Les actionnaires de la Société BERNABE COTE D'IVOIRE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

L'avis de convocation a été inséré le **Samedi 11, Dimanche 12 et Lundi 13 Juin 2011** dans Fraternité Matin n°**13963**, Journal d'annonces légales.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Abdul Hussein BEYDOUN, Président du Conseil d'Administration préside cette Assemblée et constitue le bureau.

Monsieur Jacques DUFILS et Monsieur Jacques André DELAFOSSE, les deux actionnaires présents et disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le Président complète le bureau en demandant à Monsieur SOUMAHORO Brahima de remplir les fonctions de Secrétaire.

Messieurs CHRISTIAN MARMIGNON et TIEMELE YAO-DJUE, Commissaires aux Comptes titulaires de la Société, assistent à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire du journal Fraternité Matin du **Samedi 11, Dimanche 12 et Lundi 13 Juin 2011, n°13963** portant avis de convocation,
- La copie des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes titulaires avec les avis de réception,
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif et les états financiers de synthèse de la Société arrêtés au 31 décembre 2010,
- La liste des Administrateurs,
- La liste des Actionnaires,
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE,
- Le texte des résolutions proposées.

Tous ces documents sont reconnus réguliers par les membres du bureau.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 516 et suivants de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et du GIE et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 525 et 526 dudit acte uniforme ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- 2- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2010,
- 3- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées à l'article 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE,
- 4- Approbation des conventions réglementées ainsi que des comptes et opérations de l'exercice 2010,
- 5- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes,
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2010 et fixation du dividende,
- 7- Renouvellement du mandat des deux Commissaires aux Comptes suppléants,
- 8- Démission du mandat d'un Administrateur,
- 9- Fixation du montant des indemnités de fonction versées aux Administrateurs,
- 10- Pouvoirs pour formalités.

Le Président demande à Monsieur SOUMAHORO, Secrétaire, de nous donner lecture du rapport de gestion du Conseil d' Administration.

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, le Président demande à Messieurs les Commissaires aux Comptes, de nous donner lecture de leurs rapports.

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux actionnaires qui auraient des explications à demander ou des observations à formuler.

Le Président donne réponse aux questions posées par les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met aux voix successivement les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de **1 174 596 961 F CFA**.

Elle approuve expressément les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Je mets aux voix cette résolution.

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Cette résolution est adoptée à mains levées à voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à **1 174 596 961** francs CFA.

- | | |
|--|-----------------------------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 1 174 596 961 F CFA |
| - Auquel s'ajoute le report à nouveau | <u>4 693 854 965 F CFA</u> |
| Formant un bénéfice distribuable de : | 5 868 451 926 F CFA |
| - Au titre de dividende brut aux actionnaires
(dividende statutaire de 5 % du capital social) | 82 800 000 F CFA |
| - Dividendes complémentaires | 1 076 400 000 F CFA |

Soit 3 500 francs CFA pour chacune des 331 200 actions
Composant le capital social, soit un dividende net de
3 150 francs CFA par action après retenue à la source de
L'IRVM au taux de 10 %.

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| - Le solde au compte report à nouveau | 4 709 251 926 F CFA |
|---------------------------------------|----------------------------|

Les dividendes seront mis en paiement, sur présentation du ou des certificats d'actions, après un délai de 15 jours ouvrés à compter de la date de la présente Assemblée, conformément aux nouvelles dispositions de la Bourse des Valeurs Mobilières relatives aux opérations sur titres.

Je mets aux voix cette résolution.

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Cette résolution est adoptée à mains levées à voix.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'Assemblée approuve successivement dans les conditions de l'article 440 dudit Acte Uniforme les conventions qui y sont mentionnées.

Je mets aux voix cette résolution.

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Cette résolution est adoptée à mains levées à voix.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat des Commissaires aux comptes suppléants de Monsieur YAO Koffi du Cabinet MOIHE AUDIT ET CONSEIL et celui de Monsieur KOFFI Kouakou Bonaventure du Cabinet UNICONSEIL vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Je mets aux voix cette résolution.

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :

Cette résolution est adoptée à mains levées à voix.

Monsieur YAO Koffi du Cabinet MOIHE AUDIT ET CONSEIL et celui de Monsieur KOFFI Kouakou Bonaventure du Cabinet UNICONSEIL ont fait savoir qu'ils acceptent le renouvellement de leur mandat et qu'ils satisfont à toutes les conditions requises par l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales pour l'exercice desdites fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur le Président expose que Monsieur Jacques VERGE lui a adressé une lettre par laquelle il lui fait part de sa démission pour des raisons de convenance personnelle de sa fonction d'Administrateur de la Société à compter de ce jour.

Je mets aux voix cette résolution.

Voix pour :
Voix contre :
Abstentions :

Cette résolution est adoptée à mains levées à voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à **6 000 000 FCFA**, le montant des indemnités de fonction qui seront versées aux membres du Conseil d'Administration en 2011 au titre de l'exercice 2010.

Je mets aux voix cette résolution.

Voix pour :
Voix contre :
Abstentions :

Cette résolution est adoptée à mains levées à voix.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Je mets aux voix cette résolution.

Voix pour :
Voix contre :
Abstentions :

Cette résolution est adoptée à mains levées à voix.

Les actionnaires qui ont émis un vote contraire ou qui se sont abstenus sont invités à faire connaître en fin de séance auprès des représentants de la SGBCI.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

M. A. H. BEYDOUN

LE SECRETAIRE

M. B. SOUMAHORO

LES SCRUTATEURS

M. J. DUFILS

M. J. A. DELAFOSSE

UNICONSEIL

01 BP 5552 ABIDJAN 01
Tél. : 20 30 36 00

CCM – Audit & Conseil

01 BP 659 ABIDJAN 01
Tél. : 20 22 35 20

BERNABE COTE D'IVOIRE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames et messieurs les actionnaires de Bernabé Côte d'Ivoire S.A.

BERNABE COTE D'IVOIRE, SA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de telles conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention réglementée conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours d'un exercice antérieur s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Contrat de bail commercial entre BERNABE COTE D'VOIRE S.A. et la SCI YOUHANES

Administrateur concerné : Yohannes MEKBEBE

Nature et modalités : Prise en location de locaux à usage commercial de la SCI YOUHANES par BERNABE Côte d'Ivoire pour une durée de trois (3) ans renouvelable moyennant des loyers annuels de 349 millions de francs CFA.

2. Rémunération du PDG

Administrateur concerné : Abdul Hussein BEYDOUN

Nature et modalités : Rémunération de fonction de direction générale allouée au Président du Conseil d'Administration et Directeur Général (PDG).

3. Rémunération du DGA

Administrateur concerné : Yohannes MEKBEBE

Nature et modalités : Rémunération de fonction de direction générale allouée au Directeur Général Adjoint (DGA).

4. Indemnités de fonction

Administrateur concerné : Brahima SOUMAHORO

Nature et modalités : Indemnités de fonction allouées à Monsieur Brahima SOUMAHORO, administrateur.

5. Indemnités de représentation

Administrateur concerné : Jacques-André DELAFOSSE
Nature et modalités : Indemnité de représentation attribuée à Monsieur Jacques-André DELAFOSSE, administrateur.

6. Convention d'assistance technique de la société YESHI GROUP LTD à BERNABE Côte d'Ivoire

Administrateur concerné : Abdul Hussein BEYDOUN
Nature et objet : Convention d'assistance technique signée entre les sociétés YESHI GROUP LTD et BERNABE Côte d'Ivoire S.A., pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.
Modalités et rémunération : Les sommes versées par BERNABE Côte d'Ivoire S.A à la société YESHI GROUP LTD au titre de cette convention s'élèvent à 509,2 millions de francs CFA au titre de l'exercice 2010, contre 513,5 millions de FCFA l'exercice précédent.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à ABIDJAN,
Le 8 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes


TIEMELE-YAO Djué
Expert Comptable Diplômé


Christian MARMIGNON
Expert Comptable Diplômé

UNICONSEIL

01 BP 5552 ABIDJAN 01
Tél. : 20 30 36 00

CCM – Audit & Conseil

01 BP 659 ABIDJAN 01
Tél. : 20 22 35 20

BERNABE COTE D'IVOIRE

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

UNICONSEIL

01 BP 5552 ABIDJAN 01
Tél. : 20 30 36 00

CCM - Audit & Conseil

01 BP 659 ABIDJAN 01
Tél. : 20 22 35 20

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Bernabé Côte d'Ivoire

BERNABE COTE D'IVOIRE, SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Bernabé Côte d'Ivoire S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes du Système Comptable OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait suivant :

Evénements postérieurs à la clôture

Nous avons procédé aux recherches nécessaires sur l'existence d'événements susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière et/ou sur les résultats présentés dans les comptes de votre société au 31 décembre 2010 et qui seraient survenus du 1er janvier 2011 à ce jour.

Au terme de ces contrôles, nous n'avons relevé aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010. Toutefois, la crise post électorale qu'a traversée la Côte d'Ivoire peut avoir un impact sur la situation financière de certains opérateurs économiques.

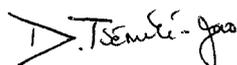
II - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Fait à ABIDJAN,
Le 8 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes



TIEMELE-YAO Djué
Expert Comptable Diplômé



Christian MARMIGNON
Expert Comptable Diplômé



ABIDJAN

Magasin - Bd de Marseille Km 4

01 B.P 1867 - ABIDJAN

Tél (225) 21 35 76 47 - Tél (225) 21 35 20 92

Fax (225) 21 35 48 84

Email : commercialabj@bernabe-ci.com



Parc à fers

Bd de Marseille km 6

01 B.P 1867 - ABIDJAN

Tél (225) 21 35 77 23 - Tél (225) 21 35 58 12

Fax (225) 21 35 18 16

Email : commercialabj@bernabe-ci.com



SAN PÉDRO

B.P. 386 - San-pédro

Tél (225) 34 71 14 49 - Fax (225) 34 71 14 95

Email : commercialsp@bernabe-ci.com

Galeries Peyrissac

01 BP 1867 ABIDJAN 01

Tél.:(225) 20 25 30 00 - Tél.:(225) 20 21 12 05

Fax :(225) 20 21 12 05

E-mail : commercial@peyrissac-ci.com



Technibat

01 BP 1867 ABIDJAN 01

Tél.:(225) 21 75 87 70 - Tél.:(225) 21 75 87 71

Fax :(225) 21 35 96 08

E-mail : commercial@technibat-ci.com

